

Grève au château de Maisons-Laffitte : La lutte paie !

Préavis de grève au château de Maisons-Laffitte

Un préavis de grève a été déposé la semaine dernière pour la journée du dimanche 12 février pour les personnels du château de Maisons-Laffitte. Dans ce monument comme dans tant d'autres, les personnels subissent les effets désastreux de la politique de l'établissement : Sous-effectif, précarité, ambiance de travail dégradée, sentiment d'abandon, dysfonctionnements divers et variés...

Sous-effectif, précarité... ici comme ailleurs

Depuis plusieurs années, les conditions de travail des agents du château de Maisons-Laffitte ne cessent de se dégrader. En cause, le sous-effectif qui a atteint des sommets puisque deux agents titulaires seulement sont aujourd'hui affectés dans le monument. Ainsi, il arrive régulièrement que l'ouverture du site ne soit assurée que par un agent seul, au mépris des règles élémentaires de sécurité du public et du site. Résultat : des refus de congés ou de formations professionnelles, dysfonctionnements dans le service, en particulier concernant la répartition et la gestion des astreintes des agents logés. Corolaire du sous-effectif, une précarité grandissante se développe par le recours à des agents dits « vacataires » sous contrats occasionnels au mois par mois alors qu'ils sont pourtant employés sur d'authentiques besoins permanents.

La lutte paie !

La mobilisation des personnels n'aura pas été vaine, puisque l'administration nous a reçu dès le lendemain même du dépôt du préavis. Nous avons obtenu :

- L'ouverture d'un poste supplémentaire d'adjoint d'accueil et de surveillance alors que nous en demandions deux. Ce poste a d'ores et déjà été publié dans la BIEP;
- En attendant que le nouvel agent soit affecté, l'enveloppe de vacations du monument sera abondée de 500 heures;
- Concernant les astreintes, notre demande d'aménagement d'un nouveau logement de fonction n'a pas aboutie. Cependant, un agent pourra, sur volontariat, effectuer des astreintes téléphoniques en complément, contre compensation bien entendu. Cela soulagera grandement les deux seuls agents qui assuraient les astreintes jusqu'à présent;
- Le vacataire caisse/comptoir se verra proposé un contrat plus adapté avec augmentation de ces quotités horaires.
- Enfin, l'administration s'est engagée oralement, à renoncer à tous projet d'externalisation, même partielle, de la surveillance de nuit ou de l'entretien.

Même si nous n'avons pas obtenu gain de cause sur l'ensemble des revendications, des avancées certaines ont été obtenues à l'issue des négociations Le quotidien des agents devrait ainsi être sensiblement amélioré.

Qu'on se le tienne pour dit : la LUTTE PAIE !